

Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques – Parcours : Trouble du spectre de l'autisme

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Présentation

La Licence professionnelle « Intervention Sociale : Accompagnement de publics spécifiques – Trouble du Spectre de l'Autisme » forme à l'exercice du métier d'accompagnant de personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

La formation répond aux besoins des établissements qui accueillent des personnes présentant un TSA, mais qui n'ont pas de personnels spécialisés dans l'accompagnement de ce public qui présente des besoins particuliers. En effet, pour ce qui concerne, par exemple, les établissements médico-sociaux, les moniteurs-éducateurs et les éducateurs spécialisés qui y exercent sont formés au travail d'accompagnement auprès de personnes en situation de handicap physique ou mental, ou présentant des difficultés sociales, mais ils ne sont pas formés - ou sont formés insuffisamment - à la spécificité de l'accompagnement de la personne présentant un TSA. S'agissant du monde de l'enseignement, qu'il soit élémentaire, secondaire ou supérieur, de très nombreuses demandes d'accompagnement personnalisé sont formulées non seulement par les directeurs d'établissement, les enseignants référents de l'enfant en situation de handicap autistique, mais aussi par les familles, les associations de professionnels et de parents visant l'inclusion scolaire, ainsi que par les personnes adultes autistes elles-mêmes faisant leurs études dans des universités ou des écoles supérieures sensibilisées dorénavant à cette problématique.

La licence professionnelle est adossée en tant que formation universitaire au Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS - UR4057). Un partenariat

de formation est établi avec l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA).

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de répondre aux demandes formulées par diverses structures de la société civile concernées par les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et d'avoir sur le marché du travail des professionnels spécialistes de l'accompagnement des personnes présentant un TSA : les établissements médico-sociaux, les associations de parents, les familles à titre individuel, les personnes elles-mêmes qui présentent un TSA et leurs associations, les psychologues et autres professionnels exerçant en libéral, les écoles, collèges, lycées et universités et aussi les entreprises.

Par ailleurs, cette formation correspond tout à fait aux demandes des personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux amenés à rencontrer ces personnes lors de leurs activités professionnelles (cf. espace accompagnant créé par le comité national autisme dans le cadre du plan autisme 2013-2017).

L'objectif de cette licence professionnelle est de permettre aux diplômés de s'inscrire directement sur le marché du travail.

COMPÉTENCES VISÉES

La formation permet d'acquérir le socle de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice du métier d'accompagnant de personnes présentant un TSA qui

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

est recommandé par la HAS et l'Anesm (2010, 2012) et l'instruction ministérielle de juillet 2014.

Tout d'abord, l'enseignement comprend trois UE de formation théorique au trouble du spectre de l'autisme et au handicap (TSA1, TSA2 et HAND) qui s'appuient notamment sur les recommandations formulées par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2010. Les connaissances et compétences visées par ces trois UE sont :

- * Connaissance de la psychopathologie intégrative de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte présentant un TSA (TSA1, TSA2)
- * Compréhension d'un compte-rendu psychologique (TSA1, TSA2)
- * Connaissance et compréhension du droit des personnes présentant un handicap (HAND)

Les méthodes et techniques d'intervention adressées aux personnes ayant un TSA et à leur environnement proche (école, institution spécialisée, entreprise et famille) sont également enseignées au sein de six UE théoriques (TAI1, TAI2, PSCOL, MPRO, TE et AIF) dont les contenus de formation se réfèrent aux recommandations de la HAS formulées en 2012. Les connaissances et compétences visées par ces six UE sont :

- * Connaissance et maîtrise des techniques d'accompagnement de personnes présentant un TSA (TAI1 et TAI2)
- * Connaissance des principaux contenus et objectifs de la pédagogie adaptée, et des activités d'entreprise (PSCOL et TE)
- * Compréhension et connaissance des milieux de vie (famille, institution spécialisée, entreprise) des personnes présentant un TSA (AIF, MPRO et TE)

L'ensemble de ces enseignements théoriques se base sur les données récentes et probantes de la littérature scientifique nationale et internationale dans le domaine du TSA.

La formation propose enfin un enseignement d'anglais. Les compétences visées par cet enseignement sont la lecture et la compréhension d'articles scientifiques et d'articles de vulgarisation en anglais.

Programme

ORGANISATION

Les enseignements théoriques et pratiques (CM et TD) sont de 444 heures au total et le stage obligatoire est d'une durée de 500 heures. La licence professionnelle s'effectue en un an et se compose de 14 UE obligatoires.

STAGE

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 500 heures

Stages et projets tutorés :

Les UE Stage 1 et Stage 2 assurent une supervision

annuelle de la mise en pratique des méthodes et des techniques d'observation et d'intervention enseignées au sein des UE théoriques. L'objectif est également que l'étudiant comprenne et sache décrire son lieu de stage et son fonctionnement, présenter et analyser ses activités de stage (observation, évaluations, techniques d'accompagnement, etc.), analyser son expérience de stage (analyse de son vécu et de ses pratiques avec présentation d'exemples de situations conflictuelles ou non, résolues ou non, d'événements agréables, désagréables, etc.) et qu'il puisse à la fin de l'année élaborer et formuler un projet professionnel spécifique (choix de population : enfants, adolescents, adultes ; lieux d'intervention : domicile, école ou entreprise, institutions spécialisées, etc.).

Les UE Projet tuteuré 1 et Projet tuteuré 2 forment à

la démarche scientifique et visent ainsi le développement de compétences de formulation d'un questionnement, d'évaluation, d'analyse et d'interprétation d'observations liées à l'accompagnement.

Le projet tuteuré et le stage donnent lieu à deux rapports intermédiaires écrits à mi-parcours et deux rapports écrits en fin d'année qui sont présentés en soutenance.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Admission

La licence professionnelle peut accueillir 35 étudiants par an, dont 30 en formation initiale et 5 en formation continue, d'horizons différents :

- * Licence 2 de Sciences Humaines et Sociales mention **psychologie**, **sciences sociales**, **sciences du langage**, et **sciences de l'éducation** ;
- * DUT Carrières sociales ;
- * BTS Économie sociale familiale, BTS Sanitaire et social ;
- * Mais aussi d'autres formations : Diplôme d'état d'éducateur spécialisé, Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, L3 et Master de Sciences Humaines et Sociales, etc.

PRÉ-REQUIS

Connaissances en psychologie clinique, psychopathologie et psychologie du développement.

Droits de scolarité :

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

L'objectif de cette licence professionnelle est de permettre aux diplômés de s'inscrire directement sur le marché du travail grâce aux connaissances acquises et aux

compétences développées au cours de leur année de formation qui répondent aux besoins spécifiques du public ayant un TSA. Ainsi, les étudiants admis à s'inscrire sont en priorité ceux qui ont un projet de spécialisation et professionnel à court terme d'accompagnement auprès de personnes ayant un TSA.

PASSERELLE

Les diplômés qui ont une Licence 2 (L2) ou Licence 3 (L3) peuvent poursuivre leur cursus universitaire, s'ils le souhaitent, directement après leur formation en licence professionnelle, ou plus tard, après une première expérience professionnelle d'accompagnement.

TAUX DE RÉUSSITE

76%

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les répondants à l'enquête nationale (89%) de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) et à l'enquête interne réalisée par l'IUT de Paris Descartes (80 à 93% selon les années) sont pour la majorité en emploi. Très peu de diplômés poursuivent leurs études à l'issue de la formation ou sont en recherche d'emploi au moment où ils ont répondu.

Les résultats de l'enquête de l'OVE indiquent que les diplômés occupent des postes d'éducateurs spécialisés, de moniteur-éducateurs, d'accompagnants ou encore d'aides médico-psychologiques, qu'ils sont majoritairement en CDI (74%) et employés par une association (59%).

Contacts

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Responsable de la formation

Emilie Cappe

Directeur des études

Romuald Blanc

Scolarité Licence

01 76 53 31 00 / 04

sec-adm-licence@psychologie.parisdescartes.fr

Pôle Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)

01 76 53 46 34

ftlv.defi@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

Institut de psychologie

Niveau d'études visé

BAC +3 (niveau 6)

ECTS

60

Modalité(s) de formation

- Formation initiale
- Formation continue

Langue(s) des enseignements

- Français

Lieu de formation

Site Boulogne

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation